

MAIRIE DE MOLOY
6, rue de la Commune
Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 2 septembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le mercredi deux septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaients présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Christiane **CISTEL**, Patrick **FUX**, Pascal **BERNIER**, Régis **POINSOT**, Boris **LAMOTTE**, Thierry **MONGET**, Gaëtan **MENSTER**.

Absent excusé : Marina **CHARALAMBIDIS** (donne pouvoir à Denis **JUNG**).

La séance est ouverte à 19h00.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian **PAQUET** a été désigné secrétaire de séance.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale de Côte-d'Or

Le Maire présente l'ATD21, service du Département de la Côte-d'Or ayant pour objectif d'accompagner les collectivités sur certains projets nécessitant une assistance à maîtrise d'ouvrage ou une assistance à maîtrise d'œuvre.

Cette structure vise à assister la commune dans le but :

- D'établir un diagnostic des travaux à réaliser
- De réaliser les études
- D'aider la commune à établir un dossier de consultation des entreprises et à désigner les entreprises
- De suivre le chantier aux côtés de la commune jusqu'à la réception des ouvrages.

Ce service peut être sollicité pour tout projet important, qu'il touche à la voirie ou aux bâtiments par exemple.

L'ATD21 permet à la commune de sécuriser ses projets de travaux d'un point de vue administratif et juridique et d'obtenir une garantie de suivi technique des chantiers, à des tarifs beaucoup plus intéressants que s'il s'agissait d'un bureau d'étude privé.

L'adhésion de base au service est de 100 euros par an et un pourcentage de 4% est ensuite appliqué sur le montant des travaux pour effectuer l'étude détaillée, le DCE et le suivi des travaux. Ces pourcentages sont largement inférieurs à ceux d'un bureau d'étude privé.

Le Maire suggère que ce service puisse accompagner la commune dans le cadre du projet de réaménagement de la Grande Rue (côté lotissement) qui doit être mené en 2021.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'adhésion de la Commune de Moly à l'agence technique départementale de Côte-d'Or.*

Destination des coupes de bois pour l'exercice 2021

Une coupe de taillis sous futaie était prévue à la vente par adjudication au titre du programme de coupes 2021 de la forêt communale de Moly (parcelle 48).

L'ONF propose de reporter cette coupe en 2025.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le report de la coupe en question en 2025.*

Projet de rénovation du lavoir communal situé près de l'église

Le Conseil Municipal envisage de rénover et de mettre en valeur le lavoir communal situé près de l'église et décide d'effectuer les travaux dans le cadre d'un chantier d'insertion porté par l'association « Sentiers ».

Un devis, d'un montant prévisionnel d'environ 80 000 euros, a été établi par l'association Sentiers en faveur d'une rénovation du lavoir selon les matériaux d'origine (réfection de la toiture avec des laves neuves, enduits à la chaux, joints beurrés à la chaux, mise en valeur du dallage en pierre et des lavandières, remise en eau du lavoir etc...). Toute demande de subvention devra se faire après avis de l'architecte des bâtiments de France.

Le Maire indique les financements possibles :

- Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du programme plan patrimoine insertion : 41 800 euros seront demandés
- La Fondation du Patrimoine au titre du programme national patrimoine emploi : 20 000 euros seront demandés
- Le Conseil Régional au titre des chantiers patrimoniaux : 15 785.99 euros seront sollicités
- Il sera également étudié la possibilité de solliciter la DETR.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour effectuer les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal souhaite également mener une réflexion sur le devenir de l'ancien arrêt de bus et sur le réaménagement et la mise en valeur de l'impasse du lavoir.

Organisation de la journée bénévole du 19 septembre 2020

Une journée bénévole ouverte aux habitants aura lieu le samedi 19 septembre 2020. Le chantier principal sera l'abattage des prunus situés le long de la Grande Rue vers le lotissement. Ces arbres sont malades et très fragilisés. Cet abattage permettra ensuite d'envisager le réaménagement des trottoirs en 2021.

D'autres travaux pourront être menés lors de cette journée bénévole (réparation des tables de la salle des fêtes, etc...). Des papiers seront distribués dans les boîtes aux lettres et des équipes seront constituées.

Questions diverses

1. Un devis a été obtenu pour la création de deux abaissements de trottoirs Route d'Is-sur-Tille afin de favoriser l'accès des riverains à leurs terrains respectifs. Les travaux s'élèvent à 4600 euros. Ils feront l'objet d'une demande de subvention en 2021 au titre du Programme de soutien à la voirie.
2. Une subvention de 2000 euros a été attribuée à la commune par la Préfecture au titre de la DETR pour la remise en état du mur d'enceinte de la cour de la Mairie. En additionnant cette subvention à celle du Conseil Départemental (3300 euros), ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 80% du montant HT.
3. Le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer deux paires de volets particulièrement vétustes du bâtiment de l'ancienne cure (logements communaux). Des volets en aluminium isolés seront posés afin limiter les frais d'entretien futurs (identiques aux volets déjà remplacés en 2016 sur le pignon du bâtiment côté place du Monument). Une subvention sera adressée au Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du programme Village Côte-d'Or.
4. Le Conseil Municipal réfléchit à installer un panneau d'information précisant les variétés composant le verger conservatoire.
5. Le comité de bénévoles en charge du fleurissement et de l'entretien du village se réunira très prochainement afin de prévoir les travaux à venir.
6. Denis JUNG informe le Conseil Municipal sur le remplacement de la sonde du château d'eau qui a grillé lors d'un orage fin août. Il évoque également la commande en cours de deux radars pédagogiques qui seront installés route d'Is.
7. Fabrice LANIER effectue de manière bénévole le fauchage des accotements de Labergement, du chemin de Combe Aulogne, du chemin qui conduit au château d'eau ainsi que du chemin de la Louchère.
8. Dans le cadre du programme d'inventaire de la biodiversité communale lancé en mars 2020, deux dates seront prochainement proposées aux habitants, en lien avec la LPO, afin d'effectuer une sortie nature d'observation puis de restituer les observations lors d'un temps d'échange.
9. Le Maire informe le Conseil Municipal d'un appel à groupement de commandes du SICECO en faveur de l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux. Un diagnostic et une étude de faisabilité peuvent être réalisés gratuitement par un bureau d'étude extérieur missionné par le SICECO. La Commune pourra ensuite, en fonction des devis obtenus dans le cadre du groupement de commandes, décider d'effectuer les travaux ou non. Le Maire propose que l'étude soit réalisée pour l'isolation des combles perdus de la salle du lavoir.
10. Le Conseil Municipal décide de ne pas organiser l'apéritif villageois prévu en septembre et d'attendre d'y voir plus clair s'agissant du contexte sanitaire.

11. Les travaux relatifs à la mise en place d'un branchement et d'un compteur permanents ont été réalisés par l'entreprise Serpollet sur le terrain de foot. Ces travaux permettront de ne plus avoir à effectuer des demandes de branchements provisoires lors des manifestations communales ou associatives.
12. Le Maire indique au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention de l'agence de l'eau en faveur de la réhabilitation et de la mise aux normes de l'installation d'assainissement de la salle des fêtes de Moly, laquelle n'est pas conforme. Il est proposé, dans un premier temps, d'effectuer une étude préalable afin de retenir la meilleure solution technique possible et d'y associer les riverains les plus proches qui souhaiteraient, moyennant participation, s'associer au projet afin de se mettre aux normes également.
13. Le marché hebdomadaire de producteurs du mercredi va probablement être suspendu durant la période hivernale. Son arrêt devrait intervenir fin septembre ou début octobre (date à définir avec les producteurs). En revanche, le food truck souhaite poursuivre sa présence à Moly durant l'hiver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,**

Florian PAQUET

